

# COMPACT DE L'ÉQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS – MARS 2022 [NIGER]

## INTRODUCTION

---

Ce document servira de **cadre de redevabilité pour l'Équipe Humanitaire Pays (EHP) au Niger**. Il définit les engagements clés des membres<sup>1</sup> de l'EHP vis-à-vis de la Coordinatrice Humanitaire (CH) et réciproquement, renforçant leur responsabilité mutuelle, et renforçant la redevabilité collective envers les personnes ayant besoin d'assistance humanitaire et de protection. Ce document encadre également la responsabilité de la Coordinatrice Humanitaire (CH) envers le Coordonnateur des Secours d'Urgence (ERC), telle que définie dans son Compact, reconnaissant que l'efficacité à cet égard dépend du bon fonctionnement et de l'engagement de l'EHP. Chaque membre individuel de l'EHP a des contributions distinctes à faire sous chacune des rubriques ci-dessous.

## VISION

---

L'EHP s'attèlera à la coordination et à la prise de décisions stratégiques de l'action humanitaire en appui aux efforts du Gouvernement. Et cela dans le but d'atténuer les souffrances, protéger la vie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes dans le besoin, conformément aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, au Droit International Humanitaire (DIH) et des droits de l'homme. La vision s'incarnera également à travers les principes de partenariat (égalité, transparence, approche axée sur les résultats, redevabilité, complémentarité) et cela dans un esprit de collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle tout en restant dans un cadre plus large de l'action humanitaire internationale.

## FONCTIONNEMENT

---

### 1. Examen/Évaluation

Ce document constitue le **fondement du processus d'examen semestriel interne**, facilité par la Coordinatrice Humanitaire (CH), avec le soutien technique de OCHA, dans lequel les membres de l'EHP se rencontreront pour évaluer la mise en œuvre de ces engagements aux niveaux individuel et collectif, ainsi que tout ajustement nécessaire à leur mise en œuvre. Pendant le processus d'examen, l'EHP réfléchira en tant que groupe, de manière franche, ouverte et prospective, sur la mesure dans laquelle ces engagements collectifs sont mis en œuvre, identifiant les défis et les ajustements et/ou le soutien nécessaire pour les surmonter. Ce processus alimentera également le processus d'évaluation annuelle et le Compact de la CH. En outre, les membres de l'EHP peuvent rencontrer bilatéralement la CH pour discuter de leur contribution individuelle à l'effort collectif de l'EHP.

### 2. Composition et Adhésion

Conformément au IASC, l'EHP est composée d'organisations qui conduisent des actions humanitaires dans le pays et qui s'engagent à participer à leur coordination. Elle inclut : des Représentants des agences des Nations Unies, OCHA, des Représentants des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales et, sous réserve de leurs mandats individuels, du Mouvement international de la Croix-Rouge (CICR et Fédération) et de Médecins sans Frontières en qualité d'observateurs. Les représentants des agences-chefs de file des clusters/secteurs représentent leur(s) cluster(s)/secteur(s) en plus de leurs organisations.

---

<sup>1</sup> CF IASC HCT TDR 2017

## COMPACT DE L'EQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS – MARS 2022 [NIGER]

Le conseiller en chef pour la sécurité de l'UNDSS est invité en tant qu'observateur.

Le représentant de l'ICCG est invité en tant qu'observateur

Les **donateurs** sont représentés en tant qu'observateurs (au même titre que le CICR et les MSF).

La prise de décision au sein de l'EHP est réservée aux membres après un processus de consultation.

Au besoin, l'EHP peut inviter d'autres institutions/agences et organisations à participer aux réunions pour aider à la prise de décision.

### 3. Participation

Les membres de l'EHP s'engagent à **se concerter, et concerter autour d'eux, notamment les observateurs de l'EHP, pour une mise en œuvre des décisions. Ils travailleront continuellement à améliorer l'efficacité collective**, la redevabilité et le partage de l'information.

Les membres de l'EHP s'engagent à **participer activement et au plus haut niveau possible ( Représentant ou Représentant adjoint uniquement ou toute personne intérimaire désignée par le Représentant) à toutes les réunions.**

Considérant que l'EHP tient une réunion statutaire mensuelle, l'absence consécutive du membre à **trois réunions statutaires non excusées et constatées par la Coordinatrice Humanitaire**, est synonyme de **suspension du statut de membre**. La suspension pourrait être levée par la Coordinatrice Humanitaire après réception d'un courrier motivé par le membre suspendu.

Des réunions ad hoc pourraient être organisées selon le besoin.

### 4. Partenariat

Les membres de l'EHP reconnaissent que le peuple nigérien est au centre de la réponse humanitaire dans le pays.

Pour ce faire, les membres de l'EHP s'engagent à collaborer de manière proactive, constructive et coordonnée avec les personnes affectées par les chocs, crises et catastrophes, le gouvernement national à tous les niveaux (central, régional et local), les acteurs humanitaires locaux, les communautés, la société civile et le secteur privé, conformément aux principes humanitaires et du partenariat.

Les membres de l'EHP s'engagent à travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs de la communauté internationale, y compris les acteurs de stabilisation et du développement, les donateurs et les États membres des Nations unies, conformément aux priorités collectives et aux messages communs convenus.

## DOMAINES DE REDEVABILITÉ

---

### 1. Centralité de la Protection

## COMPACT DE L'EQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS – MARS 2022 [NIGER]

La centralité de la protection signifie plus que l'intégration de la protection. Il s'agit notamment de veiller à ce que le leadership, la coordination et l'engagement en faveur de la protection dans tous les secteurs soient plus stratégiques, alignés et orientés vers une réponse plus efficace.

Alors que la protection des droits de l'homme est le devoir des États membres et, en cas de conflit, des parties au conflit, la CH et les membres de l'EHP sont chargés de veiller à ce que la protection des droits de l'homme soit l'objectif et le résultat escompté de la réponse humanitaire.

Les membres de l'EHP s'engagent à assurer la centralité de la protection des droits de l'homme à travers l'action humanitaire, en reconnaissant que cela ne peut être réalisé par une seule organisation ou par le Cluster Protection seul. Pour renforcer cet engagement afin d'assurer la centralité de la protection des droits de l'homme et la redevabilité qui va avec, cela impliquera la mise à jour et mise en œuvre de la Stratégie de Protection de l'EHP, des discussions régulières de l'EHP sur les défis de la protection transversale, un plaidoyer et des messages coordonnés.

Pour garantir que la protection des droits de l'homme soit au centre de la réponse humanitaire, les membres s'engagent à donner la priorité aux initiatives clés suivantes:

- **La prévention, l'atténuation ou la fin des violations graves** : les membres s'engagent à assurer un plaidoyer renforcé et en toute responsabilité pour toutes les violations des droits
- **Accès sûr, digne et équitable à l'aide humanitaire**: les membres s'engagent à faire en sorte que l'aide pour sauver des vies soit priorisée et fournie de manière sûre, digne et redevable envers les personnes affectées.
- **Prévention des déplacements prolongés** : les membres s'engagent à garantir que toutes activités humanitaires soient mises en œuvre dans le cadre de l'approche multidimensionnelle de relèvement précoce.

### 2. *Accès Humanitaire et Coordination Civilo-Militaire*

Les membres de l'EHP s'engagent à travailler ensemble pour garantir que les humanitaires puissent accéder aux personnes affectées en tenant compte de leurs besoins sexospécifiques, et que les personnes affectées puissent accéder à l'aide humanitaire et à la protection sans discrimination, sans entrave, de manière sûre, rapide et durable afin de ne laisser personne de côté. En ce sens, ils s'engagent à aligner le plaidoyer, la planification opérationnelle et la réponse en conséquence.

Les membres de l'EHP reconnaissent que la maximisation des opportunités d'accès et la portée de l'opération humanitaire exigent de la concertation, la mise en commun de l'information, de la créativité, de l'expertise et des capacités. Les membres de l'EHP s'engagent à s'accorder et à amplifier les messages clés sur l'accès et les défis opérationnels.

Les membres de l'EHP s'engagent à faire de la coordination civilo-militaire un de ses chantiers prioritaires. La coordination civilo-militaire est un moyen de faciliter l'assistance humanitaire et de renforcer l'application des principes humanitaires en toute circonstance à travers un dialogue entre les acteurs civils et militaires en vue d'assurer ultimement la protection des civils, et particulièrement des groupes en situation de vulnérabilités.

## COMPACT DE L'ÉQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS – MARS 2022 [NIGER]

### 3. *Nexus*

Les membres de l'EHP s'engagent à soutenir les efforts pour une coordination, une synergie d'actions et une cohérence entre les documents politiques, stratégiques et de planifications entre les acteurs humanitaires, de développement, de stabilisation et paix. En ce sens, ils s'engagent à soutenir les efforts visant à répondre efficacement aux besoins humanitaires immédiats des personnes vulnérables et à atténuer les facteurs de risques et de vulnérabilités en s'attaquant aux causes profondes générant ces besoins.

### 4. *Anticipation, Rapidité et Efficacité de la Réponse*

Les membres de l'EHP, sous le leadership de la CH, s'engagent à oeuvrer à une réponse rapide, efficace et intégrée à travers les mécanismes de coordination existants y compris l'Inter-cluster en respectant les principes de ne laisser personne pour compte et de ne pas nuire.

Les membres de l'EHP, sous le leadership de la CH, s'engagent à faciliter le processus de la planification, de la conception, la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des cadres d'action anticipatoire en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.

### 5. *Localisation*

Les membres de l'EHP, s'engagent à identifier les possibilités de renforcer la localisation et le leadership au niveau national, notamment à travers l'accompagnement durable des mécanismes de renforcement des capacités, de la valorisation des savoir-faire et des transferts des ressources auprès des acteurs locaux et leur participation effective aux instances de coordination et de prise de décision. Dans ce cadre, un travail de mobilisation des acteurs nationaux avec un accent particulier sur les organisations de droits humains et des organisations dirigées par les femmes pour promouvoir le leadership national et surtout féminin dans l'action humanitaire.

Ceci dans le but de contribuer à améliorer la qualité de la réponse humanitaire, et la redevabilité auprès des communautés.

### 6. *Le plaidoyer et la mobilisation collective des ressources*

Les membres de l'EHP reconnaissent que la mobilisation des ressources dépend de l'analyse conjointe des données de qualité, établissant une base de preuves des besoins humanitaires.

Les membres de l'EHP s'engagent à travailler de manière coordonnée et concertée afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement du Plan de Réponse Humanitaire (HRP) sur la base des besoins identifiés dans l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) et de l'utiliser le plus efficacement possible.

Les membres de l'EHP s'engagent à des orientations stratégiques cohérentes et concertées par rapport aux besoins urgents identifiés et priorisés au niveau opérationnel, y compris en fixant les priorités de financement, au-delà du mandat ou de l'agenda spécifique des organisations individuelles.

## COMPACT DE L'ÉQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS – MARS 2022 [NIGER]

Les membres de l'EHP s'engagent au renforcement de la transparence des flux financiers en rapportant effectivement les fonds reçus via FTS<sup>2</sup> et à inclure les financements alloués par les donateurs aux projets approuvés dans le PRH.

### **7. *Violences basées sur le Genre***

Les membres de l'EHP reconnaissent que la lutte contre les violences basées sur le genre (GBV) est une responsabilité collective qui touche tous les secteurs et toutes les organisations.

Les membres de l'EHP s'engagent à assurer la mise en œuvre des lignes directrices du IASC, y compris avec leurs partenaires, ainsi qu'à des discussions régulières sur les principales questions et approches pour remédier à ces types de violences.

Les membres de l'EHP reconnaissent l'importance de contribuer à réduire les inégalités de genre existantes à travers des réponses humanitaires basées sur des analyses des besoins et services adaptés aux différents groupes de genre et âge affectés par les différents chocs. C'est ainsi que les membres de l'EHP doivent promouvoir les analyses rapides genre pour mieux comprendre comment les crises affectent différemment certains groupes spécifiques notamment les femmes, les filles et les personnes handicapées.

Dans cet ordre d'idées, un plaidoyer soutenu au niveau central visant la réforme de la législation nationale discriminatoire, serait d'un grand impact dans la lutte contre les VGB au Niger.

### **8. *Redevabilité envers les populations affectées***

Les membres de l'EHP reconnaissent que leur responsabilité ultime est à l'égard des populations touchées par des catastrophes et des crises, notamment les groupes les plus affectés.

Les membres de l'EHP s'engagent à faire en sorte que ces personnes soient au centre de toute intervention humanitaire. Ils s'engagent également à ce que des mécanismes collectifs soient en place pour leur permettre de fournir des informations sur leurs propres priorités et préoccupations et que celles-ci soient examinées et prises en compte dans toute intervention.

A cet effet, le monitoring de protection en place et la collecte de données quantitatives et qualitatives pour la planification de la réponse adéquate en étroite collaboration avec les personnes affectées, y contribuant, devront être renforcés et soutenus.

### **9. *Protection contre l'exploitation et les abus sexuels par les travailleurs humanitaires***

Les membres de l'EHP reconnaissent que des efforts doivent être déployés à l'échelle et à tous les niveaux pour assurer la prévention et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels par les travailleurs humanitaires, quels qu'ils soient.

Les membres de l'EHP reconnaissent que des actions individuelles et collectives fortes et concrètes doivent être prises pour se prémunir systématiquement contre l'exploitation et les

---

<sup>2</sup> <https://fts.unocha.org/>

**COMPACT DE L'EQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS – MARS 2022**  
**[NIGER]**

abus sexuels et pour assurer une réponse efficace et efficiente, basée sur le principe de « tolérance zéro », lorsque des abus se produisent.

Pour ce faire les membres de l'EHP s'engagent à des actions concertées et concrètes centrées sur la victime, notamment une meilleure communication et une transparence sur les actions entreprises à l'endroit des travailleurs humanitaires ayant commis des cas, y compris ceux de la société civile et les partenaires extérieurs. EHP doit aussi anticiper et prévenir en la matière en soutenant et promouvant les initiatives de renforcement des capacités des humanitaires au-delà des initiatives individuelles pour appuyer les organisations qui n'auraient pas de moyens pour bien gérer cette question.

Les membres de l'EHP s'engagent à établir, renforcer les mécanismes existants.

Nom  
Coordonnateur Humanitaire  
Niger  
Date

Nom  
Représentant / Directeur Pays  
Niger  
Date

**COMPACT DE L'EQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS – MARS 2022**  
**[NIGER]**

Mme Louise Aubin

**Coordonnateur Humanitaire**

**Membres de l'EHP :**

1. OCHA : Modibo Traore
2. PNUD : Ofwona Diana Louise
3. UNHCR : Gignac Emmanuel
4. PAM : Gentile Jean-Noel
5. UNICEF : Savi Stefano
6. OMS : Anya Dr Blanch
7. ONU-FEMMES : Achille Sommo (ai)
8. UNFPA : Mbengue Ismaila
9. FAO : Maiga Attaher
10. OIM : Rijks Barbara
11. ONUSIDA : Fah Dr El Hadj Abdallahi
12. HCDH : Kalameu Omer Kebiwou
13. Care : Yawo Douvon
14. CRS : Jennifer Holst
15. Save the Children: Ilaria Manunza
16. Word Vision - Yves Habumugisha
17. SONAH : Ahmidou Alhousseini
18. SONAH : Kirgni Bassirou

**Membres suppléants :**

1. ACF : Gregor Robak-Werth
2. COOPI : Morena Zucchelli
3. IRC - Paolo Cernuschi
4. Plan International : Mohamed Bah
5. WHH : Francis Djomeda
6. Mercy Corps : Lankenau Robert
7. DRC :
8. ACTED :
9. ONU-FEMMES
10. OCHA : Ouattara Alain
11. PNUD Kouadio Eloi
12. UNHCR : Kourouma Mamady Fatta
13. PAM : Jaff Graan
14. UNICEF : Hamoudi Nathalie F.
15. OMS : Didier Ntambwe
16. UNFPA : HabilaTsahirou
17. FAO : Genot Luc
18. OIM : Kioy Peter

**Observateurs:**

1. ECHO- Andrey Patrick
2. Ambassade de France - Subsol Sébastien
3. Cooperation Espagnole - Javier Morera Marcos
4. Agence Italienne pour la Coop. au Developpement - Riccardo Capocchini
5. USAID Lesser-Oltheten Jo
6. Ambassade de la Grande-Bretagne - Salazar Francisco

**COMPACT DE L'EQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS – MARS 2022**  
**[NIGER]**

7. Cooperation Suisse - Nanzer Caroline
8. CICR - Moreillon François
9. MSF-E, Alira Halidou
10. UNDSS-Nestor Ouedraogo
11. ICCG : Ben Oduwa

## COMPACT DE L'EQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS – MARS 2022 [NIGER]

*Ci-dessous se trouve une liste des activités indicatives et des responsabilités pour illustrer comment les différentes actions peuvent apporter une contribution au COMPACT. Cette liste n'est pas exhaustive et doit servir de base aux discussions sur comment les membres individuels de l'EHP peuvent remplir de la manière la plus efficace possible leurs engagements collectifs de redevabilité.*

Engagement	Actions	Responsabilité(s)
<i>Domaine de redevabilité 1 : Centralité de la Protection</i>		
Garantir la centralité de la protection au sein de l'action humanitaire, reconnaissant que cela ne peut être réalisé par une seule organisation ou le cluster Protection seul.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour la Stratégie de Protection de l'EHP et s'assurer de sa mise en œuvre qui inclut entre autres, la protection comme un point régulier sur l'agenda pour les réunions de l'EHP (avec des présentations du Cluster Protection) afin de faciliter un engagement proactif en tenant compte de sensibilité temporelle et/ou prioriser les questions de protection avec l'objectif de garder les civils et les communautés en sécurité, y compris les analyses des risques et tendances de protection.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les membres avec l'appui du cluster Protection et d'autres experts si besoin</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir que la protection est à la fois priorisée, y compris dans l'allocation des ressources, et complètement incluse dans la vision collective de l'EHP, comme articulée dans le HRP ou dans la stratégie de protection.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les membres, facilitée par OCHA et en coordination avec ICCG</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des messages coordonnés autour de la protection et faire du plaidoyer avec les parties prenantes pertinentes sur cette base.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les membres</li> </ul>
<i>Domaine de redevabilité 2 : Accès humanitaire et la CMCoord</i>		
Travailler ensemble pour garantir que les humanitaires puissent accéder aux populations affectées, et que les populations affectées puissent accéder à l'assistance humanitaire et à la protection de façon sûre, durable et en temps opportun.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire un plaidoyer pour l'accès sur la base des messages clés communs sur l'accès et les défis opérationnels plus larges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les membres</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager les informations et centraliser l'expertise et les capacités sur l'accès humanitaire et les questions CMCoord.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les membres</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des positions communes sur les questions clés relatives à l'accès humanitaire, à la CMCoord, à la sûreté et sécurité des travailleurs humanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les membres et groupe de travail Accès</li> </ul>
<i>Domaine de redevabilité 3 : Nexus</i>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les efforts concentrés, la cohérence entre les multiples documents politiques, stratégiques et, de planifications entre les acteurs humanitaires, de développement et paix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les membres</li> </ul>

**COMPACT DE L'EQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS – MARS 2022**  
**[NIGER]**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir une approche stratégique opérationnelle qui vise à mieux répondre aux besoins immédiats des personnes vulnérables et à combattre les facteurs de risques et de vulnérabilités à la source même de ces besoins et à favoriser les solutions durables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres avec des responsabilités de Cluster lead Agency</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer de la cohérence et de l'harmonie entre les différents cadres de programmation et les différents acteurs et assurer l'assistance nécessaire pour avancer ensemble vers les ODD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres avec des responsabilités de Cluster lead Agency</li> </ul>
<b>Domaine de redevabilité 4 : L'anticipation, la rapidité et l'efficacité de la réponse à la crise,</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer les conditions pour assurer des réponses plus rapides, efficaces et efficientes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres avec des responsabilités de Cluster lead Agency</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des mécanismes de financements de plus longues durées, mais également plus flexibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres, facilitée par OCHA et en coordination avec ICCG</li> </ul>
<b>Domaine de redevabilité 5 : localisation</b>		
	Développer une stratégie de localisation sous la supervision de l'EHP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres, facilitée par OCHA et en coordination avec ICCG</li> </ul>
<b>Domaine de redevabilité 6 : Plaidoyer et Mobilisation collective de ressources</b>		
Travailler ensemble et de façon coordonnée et conjointe pour mobiliser des ressources pour le HRP.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire et revoir régulièrement les priorités convenues et messages communs pour la mobilisation de ressources, en se focalisant sur les domaines les plus critiques de la réponse plutôt que les intérêts propres d'une organisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres, facilitée par OCHA</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager l'information et centraliser les ressources pour l'organisation de missions de bailleurs, partager les priorités collectives et messages clés communs plutôt que celles d'une organisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres</li> </ul>
<b>Domaine de redevabilité 7 : Violences basées sur le Genre</b>		
Répondre aux Violences Basées sur le Genre et aux atteintes des Droits Humains en tant que responsabilité collective qui est transversale à tous les secteurs et organisations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir la mise en œuvre des lignes directrices du IASC sur les VGB comprenant l'inclusion des questions VGB dans la vision collective et la stratégie de l'EHP, tel qu'articulé dans le HRP, ainsi que la révision périodique des défis et opportunités en la matière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres avec l'appui du sous-cluster VGB et de l'ICCG.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'inclusion systématique d'une analyse genre dans toutes les évaluations des besoins en veillant à recueillir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres avec l'appui du sous-cluster VGB</li> </ul>

**COMPACT DE L'EQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS – MARS 2022**  
**[NIGER]**

	<p>des données ventilées par sexe et par âge, avec un état de besoins spécifique pour chaque catégorie de sexe et d'âge ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à renforcer les capacités des points focaux sectoriels des clusters sur le Marqueur de Genre et Âge du IASC et les autres outils de gender mainstreaming ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres avec l'appui du sous-cluster VGB</li> </ul>
<i>Domaine de redevabilité 8 : Redevabilité envers les populations affectées</i>		
Garantir que les populations affectées sont au centre de l'action humanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer de façon transparente et effective avec les communautés affectées pour leur permettre de prendre des décisions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres avec l'appui du comité AAP</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir que les mécanismes en place permettent un retour (feed back) sur les opinions des communautés affectées et y permettent d'y répondre notamment via un ajustement de la réponse ou expliquer aux communautés affectées pourquoi un ajustement n'est pas possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres, mise en œuvre par CLA avec l'appui du Comité AAP</li> </ul>
<i>Domaine de redevabilité 9 : Protection contre les abus et l'exploitation sexuels par des travailleurs humanitaires</i>		
Garantir des efforts collectifs à l'échelle du système pour prévenir et protéger les populations de l'exploitation et des abus sexuels par les travailleurs humanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les mécanismes existants (Réseau de points focaux et un Coordinateur PSEA) et mettre en place les mécanismes nécessaires, les capacités de suivi, régler les cas d'AES, construire sur les pratiques et responsabilités existantes y inclus celles au sein du système des Nations Unies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres</li> </ul>